

# SÉANCE DU 17 MAI 2021

L'An deux mil vingt-et-un, le dix-sept mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Beaumont-la-Ronce, sans public, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROBERT, Maire.

Date de convocation : 07 mai 2021

Date d'affichage : 07 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice	23
Présents	19
Votants	23

**Étaient présents :** Mesdames, BAZOGE, BENNEVAULT, BERTIN, BEURROIS, COUPÉ, CUVIER, FRAPIER, POILANE et SAUSSEREAU.  
Messieurs ROBERT, BÉGUIER, BEZAULT, BOURSE, DESJONQUERES, GALDÉANO, LASNE, LE TERRIEN, MARTINEAU et TARTARET formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Mesdames AGEN et CÔME,  
Messieurs FORTIN et TURMINEL,

**Procurations :** Madame Rozenn AGEN donne procuration à M. Stéphane BEGUIER,  
Madame Catherine CÔME donne procuration à M. Nicolas GALDEANO,  
Monsieur Arnaud FORTIN donne procuration à Mme Françoise CUVIER,  
Monsieur Arnaud TURMINEL donne procuration à M. Jean-Paul ROBERT,

**Secrétaire de séance :** Madame Anne-Laure BERTIN est élue secrétaire de séance.

## A - DÉLIBÉRATIONS

- Approbation à la majorité absolue, du dernier compte rendu du 12 avril 2021 (2 contre).

*Observation : M. Nicolas GALDEANO regrette que toutes les remarques faites ne soient pas consignées dans le compte-rendu.*

- Rajout des points suivants :

COMMERCES : Avenant 2 / Ent. CHARRON pour 919.38 € H.T.  
Avenant 2 / Ent. DOMINGUES pour -1892.28 € H.T.  
Demande de subvention auprès du SIEIL, relative à l'appel à projet « sobriété énergétique »

AMENAGEMENT DE VOIRIE DE LA RUE JACQUES CHOUNARD : Demande de subvention dans le cadre du programme « Amendes de police ».

- Approbation à l'unanimité pour le rajout à l'ordre du jour de ces points.

## **D 2021-05-35-VALIDATION DES TRAVAUX DU SIEIL : ROUTE DE ROUZIERES**

Dans le cadre des projets retenus dans le budget primitif 2021, la dissimulation de réseaux route de Rouziers sur la commune de Beaumont, le SIEIL nous informe du chiffrage estimatif réalisé à partir de l'avant-projet sommaire, soit un montant global de l'opération de 69 619.93 € TTC.

Avec la déduction des montants à la charge de :

- |            |                  |
|------------|------------------|
| - ORANGE : | 0.00 € H.T,      |
| - SIEIL :  | 52 214.95 € H.T, |

la participation communale est estimée à 17 404.98 € HT net (TVA prise en charge par le SIEIL).

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil pour l'engagement de cette dépense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les travaux de dissimulation de réseaux pour la route de Rouziers d'un montant de **17 404.98 € HT net** (TVA prise en charge par le SIELL),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **D 2021-05-36-ACCUEIL DES PERSONNES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF T.I.G**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de Beaumont-la-Ronce était habilitée depuis 2000 à recevoir des personnes dans le cadre d'une mesure de T.I.G (Travail d'Intérêt Général) par le Tribunal Judiciaire de Tours.

Cependant, à la création de la commune nouvelle cette habilitation n'a pas été renouvelée.

Monsieur le maire sollicite le conseil pour qu'une nouvelle habilitation soit prise pour la commune de BEAUMONT-LOUESTAULT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- VOTE le renouvellement de l'habilitation de la commune pour l'accueil des personnes dans le cadre d'une mesure de T.I.G,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **D 2021-05-37- BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LOUESTAULT (407) : PRET RELAIS**

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux d'extension du réseau d'assainissement des rues de la Chapelle Saint Côme, du Pont Barry et du Lavoir, il a été nécessaire de recourir à un emprunt à court terme d'un montant arrondi à 100 000 €. Celui-ci arrive à échéance, et doit donc être remboursé. Cependant, pour faire face à un souci de trésorerie, il est nécessaire d'obtenir un nouvel emprunt de 50 000 €, pour une durée de 3 ans. Le taux proposé est de 0.35 % avec des frais de dossier de 100 €, par la Caisse d'Épargne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE de contracter cet emprunt de 50 000 € auprès de la Caisse d'Épargne
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **D 2021-05-38- TARIF CANTINE ET GARDERIE POUR L'ANNÉE 2021/2022**

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à définir les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie.

Il est rappelé qu'actuellement les tarifs sont de :

- 3.90 € le repas (déduction faite de la participation de la commune)
- 1.00 € la demi-heure pour la garderie

Monsieur le Maire propose :

- d'augmenter de 10 centimes par repas, soit le repas enfant à 4.00 €  
soit le repas adulte à 4.70 €
- de ne pas modifier le tarif de garderie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- VOTE les nouveaux tarifs proposés, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **Observations :**

*Mme Sylvie FRAPIER précise que le tarif des repas est inchangé depuis 3 ans.*

*Mme Ludivine POILANE s'interroge sur la possibilité d'un temps d'étude pendant la garderie pour les enfants qui souhaitent faire leurs devoirs.*

## **D 2021-05-39- APPARTEMENTS DU CENTRE-BOURG : DÉTERMINATION DES LOYERS**

-----  
*Avant d'aborder les deux points suivants, il est demandé à M. Willy BEZAULT de quitter la salle :  
conformément à l'art. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales (CCGT),  
ce dernier ne peut participer à cette délibération.*  
-----

Afin de préparer les conditions de location des appartements du centre-bourg, Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour la détermination de loyers. Il précise que cette estimation a été établie par l'étude notariale de Rouziers

### **A - LOGEMENT 1** : appartement de type 4 situé au 2A rue Georges Biéret de 93 m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de fixer, après la réception totale de travaux, le **loyer mensuel** au montant de **680 euros** (hors charges). Ce loyer sera réglé au 5 de chaque mois au Trésor Public.
- que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail de location pour ce logement,
- que le locataire aura l'obligation de prendre un contrat d'assurance pour l'habitation et la responsabilité civile.

### **B - LOGEMENT 2** : appartement de type 2 situé au 1A rue du 11 novembre 1918 de 49 m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de fixer, après la réception totale de travaux, le **loyer mensuel** au montant de **480 euros** (hors charges). Ce loyer sera réglé au 5 de chaque mois au Trésor Public.
- que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail de location pour ce logement,
- que le locataire aura l'obligation de prendre un contrat d'assurance pour l'habitation et la responsabilité civile.

### **C - LOGEMENT 3** : appartement de type 2 situé 1B rue du 11 novembre 1918 de 43 m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de fixer, après la réception totale de travaux, le **loyer mensuel** au montant de **460 euros** (hors charges). Ce loyer sera réglé au 5 de chaque mois au Trésor Public.
- que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail de location pour ce logement,
- que le locataire aura l'obligation de prendre un contrat d'assurance pour l'habitation et la responsabilité civile.

## **D 2021-05-40- PROPOSITION ALIÉNATION DE BIENS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du conseil pour la vente d'un bien communal sur la commune déléguée de Louestault. Il s'agit du bâtiment de la forge et du terrain attenant. Pour mémoire, le bâtiment comprend 2 pièces, d'environ 45 m<sup>2</sup>, ainsi qu'un terrain d'environ 493 m<sup>2</sup>, pour une estimation de 50 000 € à 60 000 €. Pour le deuxième lot représentant un terrain de 80 m<sup>2</sup> avec une cave et un cellier pour une estimation de 2 500 à 3 500 €. Il précise que ces dernières ont été réalisées par une étude notariale.

M. Nicolas GALDEANO se demande s'il est nécessaire de vendre : les subventions accordées pour la rénovation de la forge permettent-elles la vente ? N'y a-t-il aucun avenir pour ce bâtiment ?

M. Yannick LASNE précise que ce bâtiment avait été acheté en prévision d'y faire un musée. Il ajoute qu'il serait souhaitable de connaître le prix d'achat et le montant des travaux.

Mme Ludivine POILANE demande si le terrain est constructible. La réponse est « oui ». Elle ajoute que cette grange bien restaurée, tant au niveau des enduits que de la toiture, a engendré des travaux très onéreux.

M. Jean-Paul ROBERT demande également si la vente doit s'effectuer en un ou deux lots.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité absolue (2 voix contre, 1 abstention) :

- ACCEPTE la vente du lot 1 (forge + terrain attenant). Une proposition est faite à 55 000 euros.
- ACCEPTE la vente du lot 2 (terrain avec cave et cellier). Une proposition est faite à 3 500 euros.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

-----  
*Monsieur Willy BEZAULT réintègre la salle à 20h26.*  
-----

## **D 2021-05-41- CONVENTION D'INGÉNIERIE MAITRISE D'ŒUVRE**

Dans le cadre du renforcement du réseau d'adduction d'eau potable secteur ouest de la commune au motif de la diminution du débit d'eau, notamment au hameau de l'Enclotire et de la Haute Barde, Monsieur le maire sollicite l'avis des membres du conseil municipal.

INFRASTRUCTURES CONCEPT propose par le biais d'une convention de mission de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une surpression un devis forfaitaire comme suit :

<b>Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux H.T. :</b>	<b>90 000,00 €</b>
Remuneration de Maîtrise d'œuvre	5,50%
<b>Montant total H.T.</b>	<b>4 950,00 €</b>
T.V.A.20 %	990,00 €
<b>Montant total T.T.C.</b>	<b>5 940,00 €</b>

Ce forfait est réparti par phases de missions comme suit:

<b>Phases d'études</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montants de rémunération</b>
Avant projet détaillé	30%	1 485,00 €
Projet	15%	742,50 €
Assistance Contrat de Travaux	5%	247,50 €
Visa	5%	247,50 €
Direction Exécution Travaux	40%	1 980,00 €
Assistance réception ouvrages	5%	247,50 €
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>4 950,00 €</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>		<b>5 940,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE le devis forfaitaire présenté par Infrastructures Concept d'un montant de 5 940,00 € T.T.C pour l'installation d'une surpression semi-enterrée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

M. Vincent DESJONQUERES s'interroge sur l'installation d'un surpresseur à la sortie du village. Après consultation auprès de professionnels, cet équipement serait plus judicieux à la périphérie du bourg, ceci en vue de gérer une éventuelle extension d'urbanisation.

## **D 2021-05-42- CONVENTION D'ACHAT ET VENTE D'EAU**

### **REPORTÉ**

Dans le cadre de l'achat et la vente d'eau entre les communes de BEAUMONT-LOUESTAULT et NOUZILLY, Monsieur le maire sollicite l'avis des membres du conseil municipal. Une convention est en cours d'élaboration afin de définir les tarifs d'échange d'eau potable entre les deux établissements publics, au travers des ouvrages existants (l'interconnexion intercommunale).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, à la majorité absolue :

- AUTORISE la signature de la convention d'achat et de vente d'eau entre les communes de BEAUMONT-LOUESTAULT et NOUZILLY,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **D 2021-05-43- SYNDICAT DE GENDARMERIE : FUSION**

Monsieur Stéphane GOUÉ, maire d'Epeigné-sur-Dême et président du Syndicat de Gendarmerie de Neuvy-le-Roi nous sollicite pour la fusion du Syndicat Intercommunal de la caserne de Gendarmerie de Neuvy-le-Roi avec le Syndicat Intercommunal de Gendarmerie de Neuillé-Pont-Pierre.

Il est précisé que la fusion est conditionnée à un accord à la majorité qualifiée des organes délibérants des membres des syndicats sur le projet de périmètre et sur les statuts du nouveau syndicat. La majorité qualifiée est la suivante : 2/3 au mois des conseils municipaux des communes représentant plus de 50% de la population totale de celles-ci ou 50% au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la fusion du Syndicat Intercommunal de la caserne de Gendarmerie de Neuvy-le-Roi avec le Syndicat Intercommunal de Gendarmerie de Neuillé-Pont-Pierre,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

M. Stéphane BOURSE ayant assisté à une réunion du syndicat informe que la décision est déjà actée, pour une fermeture effective en 2024.

## **D 2021-05-44- HANGAR MUNICIPAL : CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR ETUDE DE SOL**

Pour la présentation de ce dossier, Monsieur le Maire donne la parole à M. Vincent DESJONQUERES qui précise qu'il est nécessaire de réaliser une étude de sol. Le permis de construire est en cours.

	<b>Sté GINGER</b>	<b>Sté CGCO</b>	<b>Sté SOGEO Expert</b>
<b>Localité</b>	37 PARCAY MESLAY	37 FONDETTES	86 JAUNAY MARIGNY
<b>Sondage</b>	Semi destructif (x2)	De reconnaissance à 6m (x2)	De reconnaissance à 8m (x1)
	Essai pression à 8/10 m (x1)	Essai pression à 6 m (x1)	
		Sondage tarière à 6 ml (x1)	Sondage tarière à 6 ml (x2)
	Classification (Guide GTR)	Classification (Guide GTR)	Classification (Guide GTR)
	sondage manuel (en option*)		sondage tracto-pelle (x3)
<b>Délai intervention</b>	1 jour	1 jour	1 jour
<b>Délai remise rapport</b>	7 semaines	2 semaines	Pas d'info
<b>Prix TTC</b>	<b>2 940,00 Euros</b>	<b>2 136,00 Euros</b>	<b>3 498,00 Euros</b>
<b>*Prix option TTC</b>	720,00 Euros		

Sur les trois devis fournis, la société CGCO a été retenue, celle-ci ayant déjà effectué une mission pour la commune dans le cadre des travaux à l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- PORTE leur choix sur la société CGCO pour la réalisation de l'étude de sol,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **D 2021-05-45- COMMERCE TRANCHE 2 – AVENANTS SUPPLEMENTAIRES**

Pour faire suite à des travaux supplémentaires pour la réhabilitation des commerces, en :

- complément de peinture par l'entreprise CHARRON, un devis complémentaire (avenant n°2) est présenté. Celui-ci s'élève au montant de 919.38 € H.T.
- travaux de faïence par l'entreprise DOMINGUES, en fin de travaux une moins-value (avenant n°2) est constatée. Celle-ci s'élève au montant de -1 892.28 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE l'avenant n°2 d'un montant de 919.38 € H.T. pour un complément de peinture de l'entreprise CHARRON,
- VALIDE l'avenant n°2 d'un montant de - 1 892.28 € H.T. pour les travaux de faïence de l'entreprise DOMINGUES,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant,

Par ailleurs, il est précisé qu'une demande de subvention, relative à l'appel à projet « sobriété énergétique » pour 50 000 € a été déposée auprès du SIEIL. Il est cependant nécessaire pour finaliser ce dossier d'y joindre une délibération. De ce fait, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la demande de subvention du SIEIL, relative à l'appel à projet « sobriété énergétique » pour 50 000 €.

## **D 2021-05-46- AMENAGEMENT DE VOIRIE DE LA RUE JACQUES CHOUINARD**

Dans le cadre de l'aménagement de la voirie de la rue Jacques Chouinard, Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une subvention peut être demandée auprès du Conseil départemental au titre du programme des « Amendes de police ». Les travaux en cours devraient se terminer fin juin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE la demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du programme des « Amendes de police » pour l'aménagement de la voirie de la rue Jacques Chouinard
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **B - QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES**

- **Indemnités des élus** : conformément au texte de loi, lecture du tableau des montants 2020.
- **Projet de territoire communautaire et communal**. Les projets communautaires sont désormais prioritaires et il sera difficile de déposer des projets à l'échelle communale. Monsieur le maire invite les membres présents à proposer d'éventuels projets (avant juin et ceci pour le reste du mandat, notamment au titre des économies d'énergie. La restauration de la mairie (thermique et accessibilité) ainsi que celle d'un bâtiment situé à côté de la salle des fêtes de Louestault pourraient être concernées.
- Un **dossier de DSIL** (dotation de soutien à l'investissement local) pour l'aménagement des classes de l'école est déposé.
- M. Yannick LASNE a demandé un devis à STGS (syndicat d'eau potable) pour les robinets sur le réseau d'eau.
- Travaux rue Jacques Chouinard : les travaux **d'aménagement sécuritaire** retardés à cause des conditions climatiques.
- M. Stéphane BOURSE :
  - rappelle que la distribution des **tablettes** et les formations débuteront à compter du mardi 18 mai.
  - Informe que l'aménagement du **parking du stade** sera terminé fin juin.

- Lecture du courrier, émanant du **collectif des Commallières**, relatif aux travaux de sécurité pour contrer les vitesses excessives. Il demande la réalisation de dos d'âne et le busage des fossés. M. Christophe TARTARET propose que la commission concernée constate sur place la légitimité de ces demandes de travaux. Il est précisé que d'autres secteurs mériteraient des aménagements similaires.
- Lecture de la **réponse de Monsieur le sous-préfet de Chinon suite au courrier de M. Nicolas GALDEANO** : ce dernier invoque un conflit d'intérêt concernant M. Stéphane BOURSE, à la fois président d'une association de Beaumont-Louestault et également responsable de la commission communale attribuant les subventions. **Monsieur le sous-préfet indique que cette demande n'est pas justifiée.**
- **Terrain près du parking de la poste** : M. Nicolas GALDEANO souhaite avoir des informations concernant les travaux qui ont débuté (démolition du mur, nettoyage du terrain). M. Jean-Paul Robert précise que :
  - le propriétaire avait demandé l'autorisation de casser et de reconstruire le mur au Conseil municipal (2017/2019)
  - le permis de construire a été accepté
  - ce terrain situé en plein centre-bourg est constructible et sans emprise au sol.
- Nomination d'un **nouveau sous-préfet** : M. Laurent VIGNAUD prendra ses fonctions le 25 mai prochain.
- **Scrutins électoraux** des 20 et 27 juin : créneaux encore disponibles pour compléter les permanences.
- **Composteurs** : distribution prochaine
- **Commerces** :
  - réception des travaux mercredi 26 mai
  - nettoyage vendredi 28 mai.
- **PLUi** : réunion fixée le 1<sup>er</sup> juin à la CCGRPR
- **Exposition peinture**, organisée par l'Atelier de la Choisille, le 20 juin sous stand parapluie sur la nouvelle placette.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 14 juin 2021, à 19 heures 30.

Clôture de la séance à 22 heures 08.